

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- NOUVELLE CONSTRUCTION
- REHABILITATION D'UNE INSTALLATION EXISTANTE
- DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE D'URBANISME (PCMI 12-2)
- HORS CADRE D'UNE PROCEDURE D'URBANISME - REDIMENSIONNEMENT / MISE EN CONFORMITE

COMMUNE :

PROPRIETAIRE

<p>Prénom et NOM :</p> <p>Date de naissance :</p> <p>Adresse :</p> <p>Code postal : Commune :</p> <p>Tél. :</p> <p>Courriel :</p> <p><u>Demandeur (si différent propriétaire)</u></p> <p>Prénom et NOM :</p> <p>Tél. :</p>	<p>Projet</p> <p>N° de PC / CU (Procédure d'urbanisme) :</p> <p>N° de dossier / référence étude hydrogéologique :</p> <p>Adresse du lieu d'implantation de la filière d'assainissement :</p> <p>Références cadastrales/ Section et numéros de parcelles :</p> <p>➤ <u>Section(s)</u> :</p> <p>➤ <u>n° de Parcelle(s)</u> :</p>
---	---

CONCEPTEUR

Nom :

Tél. :

Adresse :

Code postal : Commune :

INSTALLATEUR DU DISPOSITIF

Nom :

Tél. :

Adresse :

Code postal : Commune :

Pièces à fournir par le propriétaire

Cadre réservé au SPANC

• Un plan de situation de la parcelle	<input type="checkbox"/>
• Une étude de sol permettant de caractériser l'aptitude des sols à l'épuration et/ou à l'infiltration	<input type="checkbox"/>
• Une étude de définition de la filière d'assainissement non collectif à la parcelle	<input type="checkbox"/>
• Un plan de masse du projet de l'installation d'ANC, sur base cadastrale (1/200 ^{ème} ou 1/500 ^{ème})	<input type="checkbox"/>
• Un plan en coupe de la filière et de l'habitation est recommandé (1/200 ^{ème} ou 1/500 ^{ème})	<input type="checkbox"/>
• Le présent formulaire dûment complété (4 pages)	<input type="checkbox"/>

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

- Habitation individuelle : principale secondaire (durée d'occupation en mois/an :)
 Autre (préciser) :

Surface au plancher : m²

Nombre de pièces principales (au sens de l'article R. 111-1-1 du code de la construction) :

Nombre d'usagers :

Nombre de logements raccordés au dispositif :

- Bâtiment à usage professionnel : Nature

Surface au plancher : m² Nombre d'occupants :
Occupation : h/jour.

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

> TERRAIN

- Superficie totale : m²
Superficie disponible pour l'assainissement : m²
- Le terrain est-t-il desservi par un réseau public d'eau potable ? OUI NON
- Pente du terrain : faible < 5% moyenne 5 à 10% forte > 10%
- Nature du sol : sableux argileux calcaire autre
- Terrain inondable : Oui Non ?
- Perméabilité du sol : 15 à 30 K 30 à 50 K > 50 K
- Présence d'un captage d'eau potable déclaré auprès des services de l'Etat (puits ou forage)
à moins de 35 m : OUI NON ?
Si oui, est-il destiné à la consommation humaine ? OUI NON ?

> DESTINATION DES EAUX PLUVIALES

- Réseau de surface (fossé, caniveau, etc.)
 Infiltration sur la parcelle
 Rétention (bassin, toiture, mare, etc.)
 Autre :

RAPPEL : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement est interdit.

DESCRIPTION DE LA FILIÈRE PROJETÉE

1. OUVRAGES SITUÉS EN AMONT DE LA FILIÈRE

- Bac à graisses : OUI NON Volume : Litres
Eaux collectées : Cuisine Cuisine + salle de bain

2. POSTE DE RELEVAGE

- Poste de relevage : OUI NON Volume total : Litres Volume Utile : Litres
Nature des Eaux relevées : Eaux brutes Eaux prétraitées Eaux traitées

3. FILIERE DE TRAITEMENT (cocher & renseigner la filière choisie)

Prétraitement

- Volume de la fosse toutes eaux : litres
- Préfiltre (préciser le volume s'il n'est pas incorporé dans la fosse toutes eaux) : litres
- Ventilation primaire ou évent de décompression (ventilation de la chute principale) au-dessus du toit ?
 OUI NON
- Ventilation secondaire (branchée entre la fosse toutes eaux et le traitement) à 40 cm au-dessus du faîtage ?
 OUI NON Avec extracteur

Traitement

FILIERE CLASSIQUE : Traitement par le sol en place ou reconstitué

- Filtre à sable vertical non drainé - Longueur m, Largeur m, Surface : m²
- Tertre d'infiltration - Surface au sommet m² - Surface à la base m²
- Tranchées d'épandage - Longueur totale ml - Nombre de drains
- Lit d'épandage - Surface : m² - Nombre de drains :
- Filtre à sable vertical drainé - Longueur m, Largeur m, Surface : m²
- Lit à massif de zéolithe - Surface : m² - Fabricant :

FILIERE AGREEE : Filière avec dispositifs de traitement agréés par les ministères en charge de l'écologie et de la santé (liste disponible sur www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr)

- Dénomination commerciale
- Capacité de traitement E.H (Equivalents-Habitants)
- Société titulaire de l'agrément
- N° d'agrément Date d'obtention

4. EVACUATION DES EAUX TRAITEES (pour les filières drainées joindre au dossier l'autorisation des propriétaires de l'exutoire)

- Description du mode de rejet des effluents traités :

- Irrigation souterraine : ml
- Infiltration souterraine : ml
- Rejet superficiel :

- Nature de l'exutoire (si existant) : Fossé Ruisseau Autre :

- Autorisation de déversement écrite du gestionnaire de l'exutoire : OUI NON **Si oui joindre l'autorisation**

5. EAUX DE PISCINE

- Piscine : OUI NON

- Type de filtration :

- Filtre à cartouche
- Filtre à sable
- Autre

- Destination des eaux de lavage des filtres :
.

Les rejets provenant des vidanges et lavages des filtres de piscines doivent être évacués indépendamment du dispositif d'assainissement non collectif.

Les eaux de lavages de filtres doivent être évacuées dans un drain d'infiltration suffisamment dimensionné.

La vidange devra être effectuée par une entreprise spécialisée.

Fournir un plan de masse matérialisant clairement l'emplacement du drain ainsi que son dimensionnement.

Je soussigné(e), , m'engage :

- à ne réaliser mon installation d'assainissement autonome qu'après réception de l'avis favorable du SPANC de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis sur le projet.
- à transmettre le rapport du SPANC relatif au projet à l'installateur du dispositif.
- à réaliser mon dispositif conformément à l'étude hydrogéologique, à l'avis de conception du SPANC et au DTU 64-1 explicitant les règles de l'art pour les travaux sur les installations d'assainissement autonomes.
- à prévenir **immédiatement le SPANC de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis** en cas :
 - de contraintes de sol imprévues (présence de nappe, roche...) constatées lors des fouilles
 - de modification de la filière ou de l'emplacement de l'installation projetée.**Pour l'un ou l'autre de ces deux cas, le demandeur sollicitera du bureau d'études en charge de la conception du projet, une redéfinition de la filière ou de son emplacement. Le projet modifié devra être impérativement validé par le SPANC avant la reprise du chantier.**
- à laisser accéder les représentants SPANC de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis à ma parcelle pour effectuer le contrôle des travaux, même si je ne peux être présent lors du rendez-vous.
- à avertir le SPANC de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis de l'achèvement des travaux **avant remblaiement** de la zone de traitement
- à ne recouvrir l'installation qu'après la visite et l'avis de bonne exécution des travaux.
- à m'acquitter des redevances fixées par le SPANC pour les contrôles de conception, de bonne exécution, et éventuelles contre-visites rattachés au projet présenté, selon les conditions fixées par le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Commune d'implantation de l'installation projetée et des délibérations communales prises pour son application.

J'accepte également que la Direction de l'Assainissement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis collecte et utilise les données personnelles renseignées dans le présent formulaire, dans le respect des règles fixées par le Règlement Européen Général sur la Protection des Données Personnelles du 27 avril 2016 (RGPD), pour les finalités suivantes : Instruction de ma demande d'installation d'un dispositif d'ANC, Gestion du service public d'assainissement non collectif de la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis.*

À, , le (Date)

Signature (précédée de la mention " lu et approuvé")

Dès lors que la demande pour installation ANC intervient dans le cadre d'une **demande d'urbanisme** (Permis de Construire, Permis d'Aménager ou Déclaration Préalable), et dans le respect des dispositions du Décret n° 2012-274 du 28 février 2012 - Article 4 - 2°, une **attestation de conformité du projet d'assainissement** délivrée par le SPANC (Pièce PCMI12-2) est obligatoire pour permettre l'instruction du permis.

Le présent formulaire est nécessaire à l'instruction de tout projet de création, de réhabilitation ou de mise en conformité d'un dispositif d'assainissement autonome, conformément à l'article L. 2224-8 III du code général des collectivités territoriales.

Il est à renseigner par le propriétaire du futur dispositif puis à remettre en Mairie. À la suite du dépôt du dossier en mairie, un contrôle de conception sera réalisé par le SPANC de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis afin de valider le projet. Après validation du projet, un contrôle de réalisation sera réalisé afin de vérifier la bonne exécution des travaux.

* **Protection de vos données personnelles** : Ces données seront conservées pendant toute la durée d'existence de l'installation d'ANC. Conformément aux articles 12,13 et 14 du **Règlement Européen Général sur la Protection des Données Personnelles du 27 avril 2016** et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, vous disposez d'un **droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données** mais également un droit à définir des directives relatives au sort de vos données à l'issue de leur utilisation ainsi que d'un **droit d'opposition au traitement de vos données**. Pour ce faire, il vous suffit de faire une demande auprès du Délégué à la Protection des Données de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis en indiquant vos demandes, accompagnée d'une pièce d'identité à jour - Adresse : 449, Route des Crêtes BP 43 - 06901 SOPHIA ANTIPOLIS Cedex